

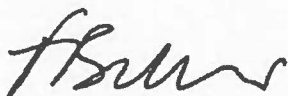
Postulat

Pour une communication moderne entre les parents, l'école, l'accueil de jour et les services de l'administration

Les communications entre l'école, le parascolaire et les parents sont actuellement individualisées. Ainsi, lorsqu'un enfant est malade, les parents doivent avertir à la fois l'enseignant et l'APEMS par des messages séparés. Les enseignants doivent ensuite envoyer les heures d'absence par élève à la direction des écoles. Lorsqu'il y a une course d'école, tous les parents doivent individuellement informer l'APEMS s'ils ne veulent pas se voir facturer la prestation. L'APEMS doit ensuite avertir le Service de l'accueil de jour afin que cette absence soit comptabilisée. Les réfectoires scolaires, quant à eux, ne sont jamais certains du nombre d'enfants qui vont les fréquenter, vu un accueil libre, ce qui doit compliquer la gestion des achats et des repas.

Dans un monde moderne numérique, il doit être possible de simplifier ces diverses communications, surchargeant de manière inutile à la fois les enseignants, le parascolaire, les parents, mais aussi les services de la commune idoines. Il devrait ainsi être possible de créer une application ou une page internet permettant aux parents d'avertir à la fois les enseignants, l'APEMS ou encore le réfectoire scolaire, ainsi que les services de la commune concerné. Il va de soi que les parents qui ne disposent pas d'Internet ou d'un smartphone devront pouvoir continuer à avertir les différents intervenants comme actuellement.

Ce postulat demande donc à la commune d'étudier la possibilité de créer une application ou une page internet de gestion des absences dans les milieux scolaire et parascolaire, destinée à la fois aux enseignants, parents, accueil parascolaire et services concernés.



Florence Bettschart-Narbel

Groupe PLR

Lausanne, le 11 septembre 2018